

DECISION DU MAIRE

N° 695

DATE

26 septembre 2022

Attribution du marché n° 22-086 relatif à la mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaire 2022/2023

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site achatpublic.com le 23 juin 2022,

Considérant qu'il a été reçu 1 offre,

N° pli	Nom du candidat
1	Groupement d'opérateurs économiques : LIBRAIRIE DU PINCERAI (mandataire) et TOUTE LA PRESSE (cotraitant).

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 28 juillet 2022, d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

MARCHE	CANDIDAT RETENU	MONTANT EN € HT
Marché n°22-086 Mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaire 2022/2023.	Groupement d'opérateurs économiques : LIBRAIRIE DU PINCERAI (mandataire) et TOUTE LA PRESSE (cotraitant).	52 911 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du détail quantitatif estimatif

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 22-086 relatif à la mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaire 2022/2023 au groupement d'opérateurs économiques suivant : LIBRAIRIE DU PINCERAI (mandataire), sise 117, rue du

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220926-2022_695DC-AR
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Général de Gaulle à Poissy (78300) et TOUTE LA PRESSE (cotraitant) sise 20, place Racine à Poissy (78300).

Article 2 :

De fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	MONTANT ANNUEL MAXI EN € HT (accord-cadre à bons de commande)
Marché n° 22-086 Mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaires 2022/ 2023	80 000 €

Article 3 :

Le marché est conclu pour une période de 1 an, non reconductible à compter de la date de notification.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature : 6067 - fonction : 21200.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.



**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS